

REUNION DU COMITE DE PROGRAMMATION
COMPTE-RENDU

Lundi 17 juin 2019 à Saint Jean de Maurienne

ETAIENT PRESENTS – Collège public : 3 représentants

Structure	Représentant	Nom
SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE	TITULAIRE	GALLIOZ Jean Michel Président du GAL
3CMA	TITULAIRE	REYNAUD Jean-Michel
COMMUNE DE FOURNEAUX	TITULAIRE	CHEMIN François

ETAIENT PRESENTS – Collège privé : 9 représentants

Structure	Représentant	Nom
MAURIENNE TOURISME	TITULAIRE	PREVOST Patrick
SOCIETE D'EXPLOITATION de l'abattoir de Cuines	SUPPLEANT	FALCOZ Denis
GROUPEMENT AGRICOLE COOPERATIVES LAITIERES	SUPPLEANT	VINCENDET Sébastien
SICA BEAUFORT	TITULAIRE	MOLLARET Guy
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	TITULAIRE	JULIEN Marie
UNIONS COMMERCIALES ET ARTISANALES	TITULAIRE	PERSONNAZ Mathieu
AURA ENTREPRISE	TITULAIRE	RITTAUD Mathilde
TERROIR DE MAURIENNE	TITULAIRE	PARIS Florian
	TITULAIRE	PASCAL Jonathan

ASSISTAIENT EGALEMENT : 6 personnes

Structure	Représentant	Nom
CHAMBRE D'AGRICULTURE	Chargé de Missions	SCHOCH Martin
CONSEIL REGIONAL	Chargé de Missions	JULLIAN Pernette
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Chargé de Missions	COGNET Sylvie
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Chargé de Missions	MBAE Aïcha
SPM	Equipe LEADER	NGUYEN Myriam ROMERO Christel

ETAIENT EXCUSES : 9 personnes

Structure	Représentant	Nom
COMMUNE DE ST JULIEN MONTDENIS	TITULAIRE	TOURNABIEN Marc
COMMUNE DE MODANE	TITULAIRE	SELTZER Nicole
COMMUNAUTE DE COMMUNES 4C	TITULAIRE	DURIEUX Gérald
CONSEIL DEPARTEMENTAL	TITULAIRE	HARS Rozenn
CHAMBRE D'AGRICULTURE	TITULAIRE	TOURT Albert

AACA Aiguebelle	TITULAIRE	TRANCHANT Marilyne
FAGIHT	TITULAIRE	GAÏNETDINOFF Daniel
OPERATEURS CULTURELS	TITULAIRE	PASQUIER Yves
CONSEIL REGIONAL	Non votant	BONNIVARD Emilie

18 personnes étaient présentes au Comité de Programmation de juin 2019.

12 ayant voix délibérante (soit 54 % des membres ayant voix délibérante) dont 9 appartenant au Collège Privé (75% des votants de la séance).

⇒ **Principe du double quorum respecté.**

Monsieur **Jean-Michel GALLIOZ**, préside la réunion du comité de programmation.

Il accueille plus particulièrement :

- JULLIAN Pernette : chargée de mission AURA qui assure l'intérim en attendant le recrutement d'un nouveau référent Région pour le GAL Maurienne ;
- MBAE Aïcha et COGNET Sylvie : respectivement en charge de la gestion administrative et financière du Conseil Savoie Mont Blanc sur la politique agricole et forestière et chargée des affaires agricoles et européennes au Conseil Départemental de la Savoie ;
- SCHOCH Martin : conseiller territorial en charge de la Maurienne pour la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc.

ORDRE DU JOUR :

1. Validation du compte rendu précédent
2. Fonctionnement du programme
3. Sélection des projets
4. Programmation
5. Présentation d'une action financée par LEADER : appui à l'installation agricole
6. Questions diverses & prochains RDV

PIECES JOINTES au présent compte rendu : Diaporama de présentation + nouvelle composition du comité de programmation

1. Validation du compte rendu du précédent Comité de programmation

Monsieur GALLIOZ demande aux membres de se prononcer sur le compte-rendu du dernier Comité de Programmation ; celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents.

2. Fonctionnement du programme

2.1 Modification de la composition du Comité de programmation

La modification de la composition du comité de programmation est votée à l'unanimité.

Membres sortants : collège public		
Saint Julien Montdenis	Marc TOURNABIEN	Franck LEFEVRE
Lycée Paul Héroult	Nathalie BERTRAND	

Membres sortants : collège privé		
C. Agriculture Savoie Mont-Blanc	Albert TOURT	Raymonde REY
Centre Social AACA AIGUEBELLE	Marilyne TRANCHANT	Ludivine ROMAND
FAGIHT	Daniel GAINETDINOFF	Philippe DENIS
Op. économiques	Philippe ROSSAT	
Op. culturels	Yves PASQUIER	
Membre entrant		
C. Agriculture Savoie Mont-Blanc	Martin SCHOCH	

Nouveau quorum adopté :

16 membres titulaires votants

- Quorum 1 : 8 voix délibérantes minimum
- Quorum 2 : 5 personnes min du Collège Privé

Vérification du quorum pour la séance en cours :

- **12 ayant voix délibérante (soit 75 % des membres ayant voix délibérante)**
- **9 appartenant au Collège Privé (75% des votants de la séance)**

2.2 Modification du périmètre du GAL

Afin de permettre le financement du projet du GAEC Les jardins de Maurice à Saint Léger :

- la commune de Saint Léger a délibéré le 28 mai 2019 pour sortir du périmètre du GAL Belledonne et entrer dans le périmètre du GAL Maurienne
- le GAL de Belledonne, par décision du comité de programmation du 12 juin 2019, a accepté la demande de sortie de la commune de Saint Léger

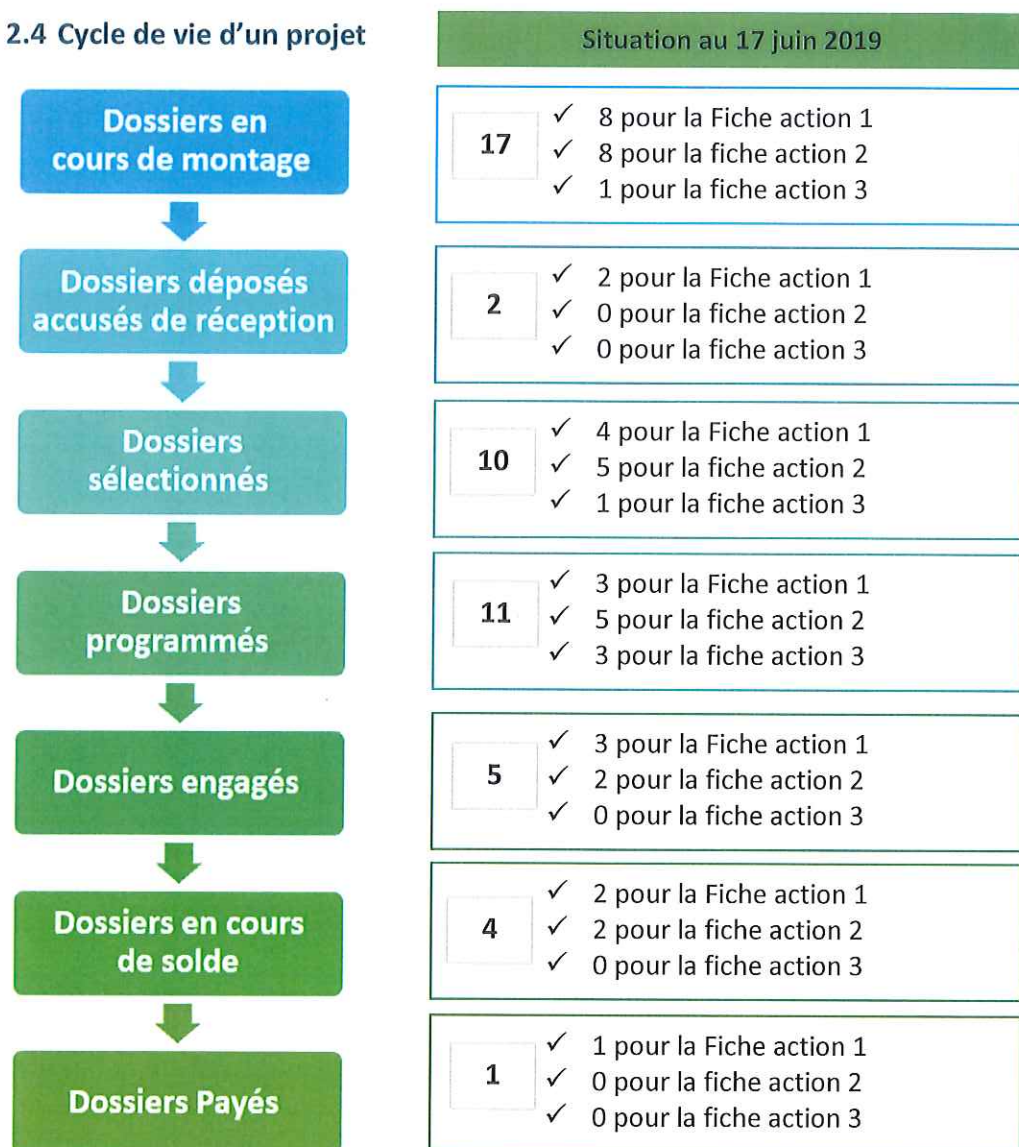
Le GAL Maurienne, par décision du comité de programmation ce jour, accepte l'entrée de la commune de Saint Léger dans son périmètre d'action.

2.3 Ventilation de l'enveloppe complémentaire

Au regard à la fois des projets en cours de réception et des projets en attente de dépôt ; de leur typologie par fiche action et des couts de dépenses attendues et ; des taux de dépenses par fiche action, l'enveloppe complémentaire est ventilée de la façon suivante :

	Enveloppe FEADER initiale	Enveloppe complémentaire	Enveloppe FEADER totale
Produire, transformer et diversifier	420 750 € <i>33% consommé</i>	- €	420 750 €
Commercialiser en CC	318 750 € <i>86% consommé</i>	114 000 €	432 750 €
Sensibiliser la population	148 750 € <i>45% consommé</i>	- €	148 750 €
Coopération	63 750 € <i>0% consommé</i>	- €	63 750 €
Animation et fonctionnement GAL	323 000 € <i>80% consommé</i>	90 000 €	413 000 €
TOTAUX	1 275 000 €	204 000 €	1 479 000 €

2.4 Cycle de vie d'un projet



2.5 Evolutions de fonctionnement du programme – informations validées le 18 juin par la Région

- 1 Un second état des lieux de la consommation des enveloppes FEADER sera réalisé fin 2019 /début 2020 afin d'optimiser la consommation de FEADER. La Région proposera de récupérer les sommes non engagées pour redistribution.
- 2 La programmation est prolongée d'un an. Elle pourra se faire jusqu'en 2022, avec une date buttoir des demandes de paiement inchangée au 30 avril 2023.

Attention : les co-financeurs nationaux associés (CD73, conseil Savoie Mont Blanc) seront sollicités afin que leur calendrier d'attribution des aides soit prolonger en adéquation avec les délais annoncés par la Région. Sans quoi, cette mesure ne pourra être appliquée.

3. Sélection

Les projets sont sélectionnés par « color vote ». La note majoritaire est retenue par critère :

CRITERES DE SELECTION		Le Rucher de Nöé	GAEC La Sabaudia	Les popotes de la Lauzière	Coop. Lait. Des Arves
		Production apicole	Production de raclette fermière IGP Savoie	Production maraichère avec transformation	Commercialisation acquisition d'un distributeur automatique
		FA1SA2	FA1SA2	FA1SA2	FA2SA2
A	Intégration objectifs	3	3	3	3
B	Effizienz du projet	3	3	2	3
C	Mise en réseau	3	2	2	3
D	Respect environnement	3	2	3	3
E	Les pratiques novatrices	3	3	3	3
F	Rentabilité viabilité éco	3	2	2	3
G	Origine matière 1 ^{ère}	3	2	3	3
H	Commercialisation	3	3	3	3
TOTAL		24/24	20/24	21/24	24/24
<i>Remarque</i>		12 votants SELECTIONNÉ	12 votants SELECTIONNÉ	10 votants SELECTIONNÉ <u>SOUS RESERVE</u> <u>D'OBTENTION</u> <u>DE SIRET</u>	8 votants SELECTIONNÉ

4. Programmation

La phase de programmation des dossiers consiste à arrêter les montants financiers.

Fiche action 3 : Sensibiliser la population locale et touristique à l'agriculture de montagne et ses produits

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE : biennale culturelle

- **Montant programmé en mars 2017 : 63 641,80 € de FEADER**, le complément étant apporté par le Syndicat de Pays de Maurienne
- **L'intégration depuis dans le plan de financement** de subventions provenant de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) modifie les ratios.

Le montant de FEADER alloué est re évalué à 44 379,86€.

Ce montant est reprogrammé par décision unanime du comité de programmation.

5. Actualités et échanges

5.1 Visites sur place et communication autour du programme

Les visites sur place :

Pour les porteurs de projets qui demandent le versement de leur subvention, des visites sur place sont effectuées par l'équipe technique. Il s'agit à la fois de constater que les investissements ont bien été réalisés, mais aussi de faire le bilan par rapport aux objectifs fixés dans le cadre du programme (type d'approvisionnement, volume des ventes, logistique, etc.)

Communication autour du programme

2 Rencontres presse avec les bénéficiaires du programme LEADER auront lieu les mardi 18 juin à Valloire et mardi 02 juillet à Fourneaux : zoom sur le financement des outils de transformation et de commercialisation.

Il s'agit à la fois de mettre en valeur les acteurs économiques engagés dans une démarche de circuit court et de qualité, et de promouvoir le programme via des réalisations concrètes.

D'autres seront organisées à l'automne 2019.

PROCHAIN COMITE DE PROGRAMMATION

Lundi 23 septembre 2019

Yves DURBET
Président du Syndicat du Pays de Maurienne

